AXE STRATEGIQUE 3

RENFORCER LA SUPERVISION ET LE CONTRÔLE DES STRUCTURES SOUS TUTELLE ET DES COMPTABLES PUBLICS, AFIN DE GARANTIR LA FIABILITÉ DU SYSTÈME FINANCIER, LA BONNE GESTION DES DENIERS PUBLICS ET LE RESPECT DES NORMES ÉTABLIES

- Renforcer le rôle de la DGTCP en matière de contrôle et de supervision
- Améliorer la définition des indicateurs de performance des comptables publics et des structures sous tutelle et veiller à leur respect
- Moderniser le mode et le système de contrôle et de vérification

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 1 — **RENFORCER LE RÔLE DE LA DGTCP EN MATIÈRE DE CONTRÔLE ET DE SUPERVISION**

- Les structures de contrôle et d'inspection de la DGTCP respectent les normes de contrôle établies
- Les structures de supervision de la DGTCP respectent les normes de contrôle établies

1. LES STRUCTURES DE CONTROLE ET D'INSPECTION DE LA DGTCP RESPECTENT LES NORMES DE CONTROLE ETABLIES

1.1. EXECUTER DES MISSIONS DE VERIFICATIONS DE LA GESTION DES COMPTABLES DIRECTS DU TRESOR

Le point fait au 31 décembre de l'exécution des missions de vérification de la gestion des comptables directs du Trésor fait ressortir la situation suivante :

Au niveau de l'Inspection Générale du Trésor (IGT), la réalisation de 70 missions de vérification, toutes natures confondues dont :

➔ 14 missions de vérifications approfondies de comptables directs du Trésor ;

➔ 20 misions de vérifications sommaires ;

➔ 12 missions de vérification/remise de services de comptables directs du Trésor ;

➔ 01 mission conjointe avec les Trésoreries Régionales pour la finalisation de la vérification approfondie de l'ACCT ;

➔ 04 missions conjointes avec l'Inspection Générale des Finances (IGF).

Au niveau des Trésoreries régionales, sur une prévision globale de 712 missions de vérification des comptables directs du Trésor, toutes vérifications confondues, 650 ont pu être effectuées au titre des missions propres, soit un taux d'exécution de 91%. Au titre des missions conjointes, 07 ont été réalisées.

Malgré les efforts soutenus déployés en matière de vérification, le niveau de réalisation reste en-deçà des attentes. En effet, de l'exploitation des rapports trimestriels sur la situation des comptables publics vérifiés, il ressort que seulement 42% respectent la norme de vérification au 31/12/2011. Ce taux est en régression, comparativement à celui de 2010 évalué à 49%.

Tableau 18 : Situation de la vérification de la gestion des comptables directs du Trésor effectuée au niveau des Trésorerie régionales

	TRC	TRPC	TRCS	TRCO	TRCN	TRS	TRBM	TRE	TR CE	TR HB	TR SO	TRC AS	TR N	TOTAL
VERIFICATIONS SOMMAIRES														
Prévision	112	12	36	56	52	28	56	36	34	60	60	¨25	48	**590**
Missions propres	110	11	35	56	48	28	35	29	34	60	60	23	48	**577**
Missions conjointes	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Total	110	12	35	56	48	28	35	29	34	60	60	23	48	
Taux de réalisation/ structure	98%	100%	97%	100%	92%	100 %	62%	81 %	10 0%	10 0%	10 0%	92 %	10 0 %	
VERIFICATIONS APPROFONDIES REMISE DE SERVICE														
Prévision	1	4	3	11	13	4	56	6	0	6	6	3	9	**122**
Missions propres	1	4	1	11	12	5	4	5	0	8	8	4	10	**73**
Missions conjointes	3	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	
Total	4	4	2	11	12	5	4	5	0	8	8	4	12	
Taux de réalisation/ structure	400%	100%	67%	100%	92%	125 %	7%	83 %		13 3%	13 3%	133 %	13 3 %	
TOTAL GENERAL														
Prévision	**113**	**16**	**39**	**67**	**65**	**32**	**112**	**42**	**34**	**66**	**66**	**28**	**57**	**712**
Missions propres	**111**	**15**	**36**	**67**	**60**	**33**	**39**	**38**	**34**	**68**	**66**	**27**	**58**	**650**
Missions conjointes	**3**	**1**	**1**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**2**	
TOTAL	**114**	**16**	**37**	**67**	**60**	**33**	**39**	**38**	**34**	**68**	**67**	**27**	**60**	
Taux de réalisation/ structure	**101%**	**100%**	**95%**	**100%**	**92%**	**103 %**	**35%**	**86 %**	**10 0%**	**10 3%**	**10 1%**	**96 %**	**10 5 %**	
Taux de réalisation des missions propres effectuées														91%

1.2. SUIVRE LES ACTIVITES DES COMPTABLES DIRECTS DU TRESOR

Les activités de suivi des comptables directs du Trésor ont concerné :

➔ l'exploitation des différents documents comptables qu'ils produisent : l'exploitation de ces différents documents a abouti à la production de 36 rapports trimestriels portant sur les vérifications sommaires de caisses, les vérifications approfondies des comptables, les états de rapprochement des comptes financiers de toutes les structures comptables du Trésor ;

➔ le suivi du respect des obligations par les comptables publics : il ressort que 657 comptables publics sur 883 ne sont pas à jour de leur obligation de constituer leur cautionnement et seulement 122 ont prêté serment, soit respectivement 80% et 14,64%. Des mesures ont été prises suite aux recommandations de l'Atelier-Bilan 2011-Perspectives 2012 pour régulariser la situation des comptables non à jour de leur obligation ;

➔ le suivi effectif de la mise en œuvre des recommandations des missions de vérifications, de remise de service et d'installation des comptables publics : A ce titre, 117 notifications ont été effectuées à l'attention des comptables publics (RG, PG, TR, etc.) dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations formulées lors des missions de contrôle ;

➔ le suivi effectif de la mise en jeu de la responsabilité des comptables publics défaillants : au total, 21 comptables publics ont été identifiés. Ce nombre était de 42 en 2010.

2. LES STRUCTURES DE SUPERVISION DE LA DGTCP RESPECTENT LES NORMES DE CONTROLE ETABLIES

2.1. RENFORCER LA SUPERVISION DU RESEAU DES COMPTABLES SPECIAUX DU TRESOR

Le réseau des comptables spéciaux du Trésor est constitué des Receveurs des Administrations Financières (RAF), des régisseurs de recettes et des régisseurs d'avances.

Au cours de l'année 2011, le Trésor public a assuré ses activités courantes d'appui technique, de contrôle et d'apurement de leurs opérations. Il peut être relevé :

2.1.1. Au titre des régies d'avances

La situation des vérifications effectuées se présente comme suit :

➔ les treize (13) Trésoreries régionales ont procédé à 117 vérifications de régies d'avances, sur une prévision totale de 167, soit un taux global de 70%.

➔ au niveau de la Paierie Générale, il a été procédé à la vérification de 69 régies d'avances sur 73, soit un taux de 94%.

2.1.2. Au titre des régies de recettes

La situation se présente comme suit :

Le suivi quotidien des opérations des régisseurs a été assuré à travers les contrôles sur pièces effectués sur leurs documents comptables, à travers leurs comptabilités mensuels et les missions de contrôle approfondi.

Le réseau des régies de recettes du budget de l'Etat compte 496 régies réparties sur l'ensemble du territoire national.

➔ Les Trésoreries régionales ont procédé à 432 vérifications de régies sur une prévision de 554, soit un taux de réalisation de 78%.

➔ Quant aux vérifications effectuées par la Recette Générale et les Perceptions Spécialisées sur les régies de recettes de la ville de Ouagadougou, elles ont été au nombre de 111 sur une prévision de 154, soit un taux de réalisation de 72%.

2.1.3. Au titre des Recettes des Administrations Financières

A ce niveau, les structures déconcentrées ont procédé à 93 vérifications de receveurs sur une prévision de 143, d'où un taux de réalisation de 65%.

Quant à la Recette Générale, elle a procédé à 11 vérifications de receveurs des douanes de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso sur une prévision de 10, soit un taux de réalisation de 110%.

Tableau 17 : Situation de vérification des comptables spéciaux du Trésor

STRUCTURES	REGIES DE RECETTES			RAF			REGIES D'AVANCES		
	PREV=Prévisions			REAL=Réalisations			T=Taux		
	PREV	REAL	T	PREV	REAL	T	PREV	REAL	T
TRC	26	13	50%	32	4	12%			
TRE	75	65	87%	12	6	50%	15	11	73%
TRCE	38	22	58%	10	8	80%	16	13	81%
TRCS	45	33	73%	6	6	100%	14	6	43%
TRCAS	42	36	86%	6	3	50%	13	8	62%
TRHB	12	22	183%	12	13	108%	10	9	90%
TRN	32	32	100%	10	9	90%	16	16	100%
TRBM	70	25	36%	14	6	43%	14	5	36%
TRCO	40	33	82%	12	11	92%	15	4	27%
TRPC	32	34	106%	6	6	100%	12	15	125%
TRCN	28	24	86%	11	9	82%	13	5	38%
TRSHL	60	45	75%	4	6	150%	14	8	57%
TRSO	54	48	89%	8	6	75%	15	17	113%
PG							73	69	94%
RG	28	23	82%	10	11	110%			
PS	126	88	67%						
TOTAL	**708**	**543**	**77%**	**143**	**93**	**65%**	**240**	**186**	**78%**

Source : Rapports d'activités des structures

2.2. ASSURER LE SUIVI DE LA GESTION DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE L'ETAT (EPE)

Les activités réalisées au titre du suivi de la gestion des EPE concernent trois (03) volets :

➔ le contrôle sur pièces des EPE ;

➔ le suivi des activités et des opérations des EPE ;

➔ le renforcement des performances des agences comptables.

2.2.1. Le contrôle sur pièces des EPE

Les EPE recensés au 31 décembre 2011 sont au nombre de 69.

Dans le cadre du contrôle des EPE, 139 Procès-verbaux (PV) et comptes rendus de Conseil d'Administration (CA) et 113 rapports de séjour de Présidents de CA ont été examinés par la DGTCP en 2011 contre 102 en 2010.

2.2.2. Le suivi des activités et des opérations des EPE

La DGTCP a participé à 135 sessions de conseil d'administration au cours de l'année 2011. Six (06) dossiers de demande de création, de fusion ou d'érection d'EPE ont été par ailleurs examinés.

En outre, des réponses idoines ont été apportées aux sollicitations des EPE dans le domaine de la réglementation et de la gestion financière et comptable des EPE.

Le processus de renforcement du dispositif de suivi des administrateurs représentant le MEF a été poursuivi. Au cours de l'année, 81 correspondances sur le mouvement des administrateurs ont été initiées, afin d'assurer la mise en place des organes d'administration et de gestion des EPE.

La DGTCP a également tenu le pari de l'organisation de l'AGSE /EPE. Les activités relatives à l'organisation se sont bien déroulées et l'évènement a pu se tenir du 28 au 29 juillet 2011. Au total, 66 rapports de gestion de Conseil d'Administration ont été soumis à l'AGSE/EPE session 2011, conformément au canevas actualisé mis à la disposition des EPE.

2.3. SUPERVISER LES SOCIETES A CAPITAUX PUBLICS

Au 31 décembre 2011, la typologie des sociétés à capitaux publics est la suivante : 14 sociétés d'Etat, 2 Etablissements Publics de Prévoyance Sociale (EPPS) et 23 sociétés d'économie mixte.

La supervision de la gestion des sociétés à capitaux publics s'est effectuée à travers notamment :

➔ l'examen de 28 PV et Comptes rendus de Conseil d'Administration ;

➔ l'examen de 20 rapports de séjour de présidents de CA pour les sociétés ;

➔ la préparation et la participation à l'AGSE session 2011, volet sociétés à capitaux publics ;

➔ le suivi des opérations de restructuration, de liquidation et de privatisation des sociétés à capitaux publics ;

➔ l'étude et le suivi de l'élaboration et la mise en œuvre des contrats-plans entre les sociétés et l'Etat ;

➔ l'étude et l'analyse de dossiers de demande de création de société ont été formulées. Par ailleurs, des observations sur des documents relatifs au projet de création d'une Société d'économie mixte (SEM), la Société d'Exploitation des Phosphates du Burkina (SEPB) ;

2.4. ASSURER LA TUTELLE DES BANQUES ET ETABLISSEMENTS FINANCIERS

En 2011, un accent particulier a été mis sur le suivi des fichiers individuels et intégrés des banques et établissements financiers, à travers leur mise à jour régulière.

La DGTCP a pris part également aux différentes négociations en rapport avec la participation de Shelter Afrique et la Société Financière Internationale (SFI) au capital de la Banque de l'Habitat du Burkina Faso (BHBF). En ce qui concerne la SFI, il a été procédé le 25 mars 2011, à la signature de documents contractuels consacrant son entrée effective au capital de la BHBF. Quant à Shelter Afrique les négociations ont abouti à un accord portant sur la participation de ladite institution au capital de la BHBF à hauteur de 10,5%.

Aussi, les documents contractuels y relatifs ont été signés par les parties prenantes.

2.4.1. La mise en place du Comité national de suivi du système financier

Depuis l'adoption de la stratégie pour le développement du secteur financier, accompagnée de son plan d'actions soumis en Conseil des Ministres en 2010, des diligences ont été menées afin de mettre en place les organes de pilotage, notamment le comité de suivi du plan d'actions, ainsi que la cellule permanente d'exécution. Des rapports ont été produits sur la mise en œuvre du plan d'actions de la stratégie. Le projet de texte portant création de l'Unité Technique d'Exécution a été élaboré. En outre, le comité de pilotage de la stratégie a tenu au cours de l'année 2011, deux réunions.

Les recommandations de la stratégie, ainsi que les activités ne nécessitant pas de financement particulier, ont été exécutées. Il s'agit notamment, de celles entrant dans le cadre du désengagement de l'Etat du secteur bancaire, du suivi du financement de la filière coton et de la participation à l'examen du projet de rapport relatif à l'étude sur la réforme du secteur postal.

Les membres du Comité de suivi des plans d'actions du programme d'évaluation du secteur financier régional et de la stratégie nationale du secteur financier et du comité mixte MEF/structure sous tutelle, ont été installés le 26 mai 2011, sous la présidence du Ministre de l'Economie et des Finances.

En outre, l'Etat s'est engagé dans le cadre du respect des engagements du programme FEC avec le FMI, à intensifier la mise en œuvre de la stratégie du secteur financier par la préparation d'une stratégie de renforcement de la qualité des services financiers offerts par la SONAPOST, au plus tard fin juin 2012. Il s'agira de refondre le système d'information et la fiabilisation du fichier des Services Financiers Postaux avec la réalisation de l'opération *«dénumérotation des comptes CNE»*.

2.5. ASSURER LA TUTELLE DES SYSTEMES FINANCIERS DECENTRALISES (SFD)

Au 31 décembre 2011, on dénombre 194 Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) regroupés autour de 85 SFD-faitières. Sur les 194 SFD recensés, 156 (contre 263 en 2010) sont en exercice, tandis que les 38 autres sont en état de cessation d'activité et/ou en cours de liquidation. Des actions sont prises pour le retrait de leurs agréments et leur liquidation. Au nombre des SFD en activité, 70 sont des SFD isolés ou autonomes (non affiliés à une faîtière) tandis que 86 sont regroupés autour de 7 faîtières dont 2 de fait.

Aperçu sur le secteur de la microfinance en 2011

Le secteur de la microfinance a offert en 2011, des services financiers et non financiers à 1 455 399 membres constitués de personnes physiques et morales :

Nombre de points de service : 522

Nombre de membres : 1 455 399

Montant du capital social : 1 644 356 976 FCFA

Encours des dépôts : 78 019 892 860 FCFA

Encours des crédits : 69 554 827 851 FCFA

Le renforcement de la surveillance du secteur de la microfinance s'est poursuivi, à travers les activités suivantes :

2.5.1. L'instruction des dossiers d'agréments et le suivi

En 2011, 71 dossiers de demande de reconnaissance juridique ont été examinés contre 64 en 2010, dont :

➔ soixante-huit (68) dossiers de demande d'autorisation d'exercice ;

➔ trois (03) dossiers de demande de transformation institutionnelle.

Deux sessions du Comité interministériel chargé de l'examen des dossiers de demandes d'agrément ont été organisées du 28 au 29 juillet et le 17 novembre 2011. Au cours de ces deux sessions, 8 dossiers ont été analysés. Parmi ces dossiers, 7 ont reçu un avis favorable du comité et un dossier a été rejeté.

2.5.2. L'organisation efficiente des contrôles sur pièces et sur place

Au cours de l'année 2011, le programme d'inspection de la DMF a été élaboré en prenant en compte celui des TR avant d'être validé lors de la réunion de concertation BCEAO–Structures Ministérielles de Suivi sur les programmes d'inspection des SFD, tenue à Dakar au Sénégal du 14 au 18 février 2011. Au total, 83 structures ont été programmées par la DMF et les Trésoreries Régionales pour faire l'objet de mission d'inspection et 86 structures pour le suivi de la mise en œuvre des recommandations formulées lors des missions précédentes. Ainsi, au 31 décembre 2011, la Direction de la Microfinance a pu réaliser 77 missions d'inspection et 76 missions de suivi, soit respectivement 93% et 91% de taux de couverture. Toutes ces actions engagées ont contribué à l'amélioration et à l'application du manuel et guide d'inspection.

2.5.3. Le suivi des recommandations des missions d'inspection

Le suivi s'est fait à travers les plans d'actions élaborés pour la mise en œuvre des mesures arrêtées. Les structures concernées ont été interpellées pour faire périodiquement le point de l'exécution de ces plans. Des fiches de suivi des mesures et recommandations ont été élaborées pour chaque institution et le point est fait à l'issue de chaque contrôle. Une note synthèse est élaborée à l'attention de l'autorité de tutelle. Pour le suivi des recommandations, la DGTCP a prévu des rencontres avec les structures contrôlées pour faire le point de l'exécution des recommandations et leur donner des orientations pour améliorer le taux d'exécution des recommandations.

2.5.4. La mise en place des dossiers permanents des IMF sur des supports électroniques

Afin d'assurer un meilleur suivi des dossiers des SFD, des dossiers permanents ont été constitués pour l'ensemble des institutions, ce qui a permis une centralisation de l'information et une bonne préparation des missions d'inspection.

2.5.5. Le suivi des programmes et des appuis

Au titre du suivi des programmes et des appuis, des rapports sont élaborés trimestriellement, sur la mise en œuvre des activités prévues dans le cadre du Programme de Renforcement du Secteur de la Microfinance (PRESEM) et de celles du Plan d'Actions de la Stratégie Nationale de Microfinance (PA/SNMF). A titre illustratif, l'on note la tenue le 14 juillet 2011, du 3ème cadre national de concertation des acteurs du secteur de la microfinance. Pour ce qui concerne spécifiquement, les Fonds Nationaux de Financement (FNF), des projets de textes révisés portant réglementation des FNF sont produits. Un atelier national de validation desdits textes sur les FNF est prévu durant l'année 2012, conformément aux instructions du Ministre de l'Economie et des Finances.

2.5.6. La mise en place d'un cadre comptable et budgétaire des fonds nationaux de financement

Cette activité s'inscrit dans la dynamique visant à compléter l'arsenal juridique des textes régissant les FNF. Des projets de nomenclature comptable et budgétaire ont été produits et seront soumis à la validation de l'ensemble des acteurs lors de l'atelier national de validation des nouveaux textes sur les FNF.

2.5.7. Le renforcement du suivi de la mise en œuvre de la surveillance déléguée aux structures faîtières des IMF

La sensibilisation s'est poursuivie pour encourager les affiliations en réseau qui permettent une meilleure configuration du secteur et un renforcement de la gouvernance et des capacités des IMF. Au terme de la loi, les structures faîtières doivent assurer les contrôles des caisses affiliées et transmettre les rapports de contrôle à l'autorité de tutelle. Des correspondances ont été adressées aux institutions concernées pour leur rappeler cette obligation.

2.5.8. Le suivi des mesures de redressement des IMF en difficulté ou en faillite

Des missions ont été organisées pour suivre la mise en œuvre des recommandations et des rapports ont été produits à cet effet. Six structures en état de cessation de paiement ont été liquidées et le rapport de liquidation est en cours de finalisation. Il est envisagé en 2012, des rencontres avec les responsables des structures inspectées pour les sensibiliser à la mise en œuvre diligente des recommandations, en raison des risques encourus.

2.6. SUPERVISER LES SOCIETES ET INTERMEDIAIRES D'ASSURANCES

2.6.1. La pré étude des dossiers

Au titre de la pré-étude de demande d'exercice de fonction dans une société d'assurance, 3 dossiers de demande d'exercice de la fonction de dirigeants de 3 sociétés d'assurance ont été examinées et transmis à la CIMA pour étude. Les dossiers ont reçu des avis favorables lors de la 65ème session ordinaire de la conférence régionale de contrôle des assurances, tenue à Ouagadougou.

Au titre de la pré-étude de demande d'agrément des sociétés d'assurances ou de courtage, 2 dossiers ont été reçus. Quant à l'agrément de courtiers, 5 dossiers ont été reçus et 2 ont été entièrement exécutés.

2.6.2. Le contrôle et la formation des intermédiaires d'assurance

S'agissant du contrôle, au total, 6 intermédiaires ont fait l'objet de contrôle sur place. Les rapports de contrôle ont été produits.

2.7. Assurer la réglementation des activités des jeux de hasard

2.7.1. La supervision de l'organisation des jeux de tombola

Au 31 décembre 2011, la DGTCP a effectué quatre (04) missions de contrôle technique sur l'organisation des tombolas.

2.7.2. La supervision des tirages

Cette supervision a concerné la participation à 53 tirages de tombola organisés au cours de l'année 2011.

2.7.3. La supervision des remises de lots

La DGTCP a participé à 37 cérémonies de remise de lots de tombolas essentiellement dans la ville de Ouagadougou. A cet effet, la mise en place d'un fichier

de suivi des procès-verbaux a permis de relancer la production des PV aux huissiers concernés. Ainsi, le nombre de procès-verbaux transmis s'élève à 68 dont 54 PV de tirage et 14 PV de paiement. Il faut noter que 21 PV de tirage de 2010 ont été transmis en 2011. Toutefois, le nombre de procès-verbaux non transmis s'élèvent à 35 dont 20 PV de tirage et 15 PV de paiement.

2.7.4. Le contrôle des jeux sans autorisation

En collaboration avec la Police des jeux, la DGTCP a maintenu le niveau de la surveillance et la sensibilisation des différents acteurs, afin de les amener à se conformer à la réglementation sur les jeux de hasard. Ainsi, 4 missions de contrôle ont été effectuées auprès des sociétés. La supervision de ces jeux s'est effectuée conformément aux dispositions de l'arrêté interministériel n° 2008-041/MEF/SECU du 18 février 2008 portant modalités d'exercice des jeux de hasard.

2.7.5. Le contrôle sur place et sur pièces des établissements de jeux de hasard

Afin d'assurer un suivi permanent des maisons de jeux, un programme de sorties a été élaboré et a permis d'effectuer 5 missions de contrôle techniques au cours de l'année 2011 à Ouagadougou Fada et Manga.

2.7.6 Les autres activités menées dans le cadre du renforcement du contrôle

La mise à jour régulière du répertoire des salles de machines à sous sur toute l'étendue du territoire national, a rendu possible la mise en application du prélèvement forfaitaire sur les produits bruts des machines à sous.

2.7.7. L'instruction des demandes d'autorisation d'organiser des jeux de hasard

Les dossiers de demande d'autorisation d'organiser les tombolas ont été examinées conformément à la réglementation en vigueur. Au titre de l'année 2011, 32 demandes d'autorisation d'organiser une loterie ou une tombola, dont les compléments de dossiers, les demandes de modification ou de report de périodes de jeu ont été enregistrées.

Après examen des dossiers, 26 demandes ont fait l'objet d'autorisation et 6 ont fait l'objet de rejet pour cause d'irrégularité.

Conformément à l'article 11 de l'Arrêté interministériel n° 2008-041/MEF/SECU du 18 février 2008 portant modalité d'exercice des jeux de hasard, les lots non réclamés et non gagnés après la clôture officielle des opérations de jeux de loterie et tombola sont acquis au profit d'un organisme de bienfaisance.

À cet effet, dans le cadre du suivi et du contrôle des remises de lots d'une tombola organisée courant fin 2010, les lots non gagnés ont été transférés à l'Association Home Kisito sur désignation du Ministre de l'Économie et des Finances, au regard des nombreuses œuvres de cette Association en faveur de l'enfant et de la mère. La remise de ces lots aux responsables de l'Association a eu lieu le 17 juin 2011. Le don d'une valeur de 1 270 000 est composé de 2 groupes électrogènes, de 12 sacs de riz de 17 bons de caisse de 50 000 FCFA chacun.

Le DGTCP remettant les lots non gagnés des jeux de hasard aux responsables de l'Association Home Kisito

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 2

AMÉLIORER LA DÉFINITION DES INDICATEURS DE PERFORMANCE DES COMPTABLES PUBLICS ET DES STRUCTURES SOUS TUTELLE ET VEILLER À LEUR RESPECT

Tous les comptables publics et les structures sous tutelle respectent les indicateurs de performance définis

1. TOUS LES COMPTABLES PUBLICS ET LES STRUCTURES SOUS TUTELLE RESPECTENT LES INDICATEURS DE PERFORMANCE DEFINIS

1.1. ÉTABLIR ET/OU METTRE A JOUR UNE TYPOLOGIE DES INDICATEURS DE PERFORMANCE APPROPRIES PAR TYPE DE STRUCTURE SOUS TUTELLE ET DE POSTE COMPTABLE

Pour mener à bien sa mission de tutelle qui consiste au contrôle, en l'appui-conseil et en l'application de la réglementation financière et comptable sur certaines structures, la DGTCP a défini des indicateurs de performances à appliquer sur ces structures.

La définition de ces indicateurs a pour but de renforcer le dispositif de suivi-évaluation des structures sous tutelle et d'améliorer leur performance. Ces indicateurs font l'objet d'affinement périodique pour tenir compte de l'évolution de l'environnement et de l'efficacité recherchée.

1.2. VEILLER AU RESPECT DES INDICATEURS DE PERFORMANCES DEFINIS

1.2.1. Au titre des régies d'avances

Concernant les indicateurs de performance, sur 161 régisseurs d'avances notés, 151 ont respecté les indicateurs de performance définis, soit un taux de 93,79%. Ce taux était de 90,69% en 2010.

1.2.2. Au titre des régies de recettes

Il ressort que les régisseurs de recettes vérifiés n'ont pas été systématiquement évalués. En effet, sur :

➔ 111 vérifications effectuées par la RG et les PS, 63 ont été évaluées, soit 56,76% ;

➔ 598 vérifications effectuées par les TR, 289 ont été évaluées, soit 48,33%.

1.2.3. Au titre des comptables directs du Trésor

La réalisation de cette action s'est traduite par la production de 4 rapports trimestriels après l'exploitation des procès-verbaux de vérification sommaire de caisse et des états de rapprochement mensuels des comptes financiers et des états de développement de solde des comptes d'imputation provisoire transmis par les structures comptables centrales et déconcentrées

Le suivi de l'application des indicateurs de performance a permis de dégager au 31 décembre 2011, un taux moyen de 90 % des postes comptables relevant du réseau du Trésor respectant les indicateurs de performance, contre 88% en 2010.

1.3. FOURNIR UN APPUI-CONSEIL DE QUALITE AUX STRUCTURES SOUS TUTELLE

1.3.1. Le renforcement des performances des administrateurs et autres acteurs des EPE

Cette année encore, la 12ème CACEPE s'est tenue du 13 au 16 juillet 2011, sous le thème général de *«La qualité comptable, une exigence de bonne gouvernance»*.

Une vue partielle des participants de la 12ème CACEPE

Cette conférence a eu comme particularité la rencontre entre le Ministre de l'Economie et des Finances et les agents comptables autour de leurs préoccupations. Elle a été sanctionnée par une (01) résolution relative à la production des situations comptables et trois (03)

recommandations relatives respectivement à la nécessité de la prise en compte du processus de la commande des valeurs inactives et quittanciers dans la réglementation sur les achats publics, à la définition des normes comptables applicables aux EPE, à la prise en compte du volet comptable dans la mise en place du processus de budget programme.

Par ailleurs, le renforcement des capacités des observateurs des EPE s'est poursuivi à travers deux (02) sessions de formation, tenues en mars et novembre 2011. L'accent a été mis cette année, sur la contexture et l'élaboration du budget, l'examen des états financiers et la lecture du rapport de gestion des conseils d'administration.

1.3.2. L'amélioration de la gestion financière et comptable des collectivités territoriales

De par son rôle dans la gestion financière et comptable des collectivités territoriales la DGTCP accorde une place importante au processus de décentralisation.

Dans le cadre du suivi desdites collectivités, le Trésor Public a participé activement, aux travaux des Commissions Techniques Interministérielles (CTI) et Commissions Techniques Régionales (CTR) d'approbation des documents budgétaires des collectivités territoriales.

Il a, de même, assuré l'exécution budgétaire des collectivités territoriales et partant, l'élaboration et la valorisation des statistiques relatives aux finances locales et le suivi rigoureux des avances de trésorerie accordées aux collectivités territoriales.

Le Trésor public a, par ailleurs, poursuivi ses activités courantes d'appui-conseil et d'assistance aux ordonnateurs locaux.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 3 — **MODERNISER LE MODE ET LE SYSTÈME DE CONTRÔLE ET DE VÉRIFICATION**

Un dispositif efficace et efficient en matière de contrôle et de supervision est mis en œuvre

1. UN DISPOSITIF EFFICACE ET EFFICIENT EN MATIERE DE CONTROLE ET DE SUPERVISION EST MIS EN ŒUVRE

1.1. HARMONISER LES PROCEDURES DE VERIFICATION DES POSTES COMPTABLES

A ce niveau, il ressort de l'exploitation des procès-verbaux que 85,32% de ces procès-verbaux respectent les procédures harmonisées de vérification. Ce taux est en hausse par rapport à celui de 2010, où il était de 75%.

Cette amélioration est le résultat des séances de travail organisées par l'IGT avec les agents chargés de la comptabilité et des inspecteurs techniques de services du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Régionale en 2010, dans le but de faire respecter les procédures harmonisées de vérification des postes comptables.

1.2. RENFORCER LES CAPACITES DES ACTEURS

Au titre de cette activité qui vise le renforcement du professionnalisme des agents du Trésor, une formation à l'audit interne et la maîtrise des risques, organisée à Paris par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), a enregistré la participation de deux cadres de la DGTCP.

1.3. VEILLER A L'APPLICATION RIGOUREUSE DES SANCTIONS PREVUES PAR LA REGLEMENTATION

Dans le cadre de l'exercice de la tutelle, le Trésor Public a poursuivi ses activités courantes visant à rappeler l'application rigoureuse des règles prescrites d'une part et d'autre part, à appliquer les sanctions prévues, le cas échéant.